



**PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2025**

**BUDGET ANNEXE
« ZONES D'ACTIVITES
ECONOMIQUES »**

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....	5
1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement.....	5
1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement.....	6
1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement.....	6
1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
2^{ème} PARTIE – LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
2-1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8
2-1-1 Les dépenses réelles d'investissement.....	8
2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement.....	8
2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	8
2-2-1 Les recettes réelles d'investissement.....	9
2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement.....	9
2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
3^{ème} PARTIE – VALEUR DU STOCK ET VENTES PREVISIONNELLES DE TERRAINS PAR ZAE.....	10

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il respecte les principes budgétaires de l'annualité, de l'universalité, de l'unité, de l'équilibre et de l'antériorité budgétaire.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat, dans un délai de 15 jours maximum, après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur de la Communauté de Communes, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses, inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement qui va permettre d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par emprunt. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, réuni le 30 janvier 2025, se prononcera sur le budget primitif 2025.

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »

Le budget primitif du budget annexe « Zones d'Activités Economiques » traduit financièrement la viabilisation des terrains et les ventes de terrains pour les Zones d'Activités Economiques (ZAE) intercommunales suivantes :

- ✓ Les Cosses à Avanton
- ✓ Les Pommeroux à Champigny-en-Rochereau
- ✓ Le Viennopôle à Chouppes
- ✓ La Cour d'Hénon à Cissé
- ✓ Le Chiron, LaDrouille–extension et La Naue-Mavault-Croix berthon à Neuville-de-Poitou
- ✓ Le Bois de la Grève à Saintt-Martin-la-Pallu
- ✓ La Caillette à Villiers
- ✓ Le Viennopôle Beauregard à Vouillé

La particularité de ce budget annexe est de retranscrire comptablement les valeurs des stocks des terrains disponible à la vente au 1^{er} janvier et au 31 décembre.

Le budget primitif du budget annexe 2025 est présenté sans affectation des résultats. L'équilibre du budget se fait donc sans les résultats cumulés (comme lors du vote du budget 2024). Il s'établit comme suit :

- ✓ En fonctionnement : 3 716 884,54
- ✓ En Investissement : 3 725 710,54 €.

1^{ère} PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend les dépenses et les recettes annuelles et permanentes qui peuvent être regroupées en deux catégories :

- La première retrace les dépenses et les recettes liées à l'activité des services de l'entité et notamment :
 - *En dépenses* : les achats et les travaux de viabilisation des terrains ;
 - *En recettes* : les ventes de terrains.
- La seconde regroupe les dépenses financières c'est-à-dire les intérêts des emprunts.

1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
011 – Charges à caractère général	1 310 000,00	50 000,00	-1 260 000,00	-96,18%
65 – Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	0,00	0,00%
Total dépenses de gestion courante (a)	1 310 010,00	50 010,00	-1 260 000,00	-96,18%
66 – Charges financières (b)	54 300,00	46 100,00	-8 200,00	-15,10%
Total dépenses réelles (a + b + c)	1 364 310,00	96 110,00	-1 268 200,00	-92,96%
042 – Op° d'ordre de transferts entre sections	5 068 291,24	3 574 674,54	-1 493 616,70	-29,47%
043 – Op° d'ordre à l'intérieur de la section	54 300,00	46 100,00	-8 200,00	-15,10%
Total des dépenses d'ordres	5 122 591,24	3 620 774,54	-1 501 816,70	-29,32%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 486 901,24	3 716 884,54	-2 770 016,70	-42,70%

1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent les dépenses de gestion courante et les charges financières à savoir :

- **011 – Charges à caractère général** : il s'agit essentiellement des achats et des travaux de viabilisation des terrains ;
- **66 – Charges financières** : il s'agit des intérêts liés à la dette de la Collectivité.

1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de

l'établissement. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget.

Le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement. Il correspond à la valeur du stock des terrains disponibles à la vente au 1^{er} janvier.

Le chapitre 043 en dépenses de fonctionnement s'équilibre avec le même chapitre en recettes de fonctionnement.

1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
70 – Produits des services	1 982 000,00	171 184,00	-1 810 816,00	-91,36%
Total recettes de gestion courante (a)	1 982 000,00	171 184,00	-1 810 816,00	-91,36%
77 – Produits exceptionnels (b)			0,00	
Total recettes réelles (a + b)	1 982 000,00	171 184,00	-1 810 816,00	-91,36%
042 – Op° d'ordre de transferts entre sections	4 450 601,24	3 499 600,54	-951 000,70	-21,37%
043 – Op° d'ordre à l'intérieur de la section	54 300,00	46 100,00	-8 200,00	-15,10%
Total recettes d'ordres	4 504 901,24	3 545 700,54	-959 200,70	-21,29%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 486 901,24	3 716 884,54	-2 770 016,70	-42,70%

1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent les recettes de gestion courante à savoir :

➤ **70 – Produits des services** : il s'agit de la vente des terrains.

1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le chapitre 042 en recettes de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement Il correspond à la valeur du stock des terrains disponibles à la vente au 31 décembre.

Le chapitre 043 en dépenses de fonctionnement s'équilibre avec le même chapitre en recettes de fonctionnement.

1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En €	2024	2025
Dépenses réelles	1 364 310,00	96 110,00
Recettes réelles	1 982 000,00	171 184,00
Recettes réelles - Dépenses réelles	617 690,00	75 074,00
Dépenses d'ordres	5 122 591,24	3 620 774,54
Recettes d'ordres	4 504 901,24	3 545 700,54
Recettes d'ordres - Dépenses d'ordres	-617 690,00	-75 074,00
Total Recettes de fonct. - Total Dépenses de fonct.	0,00	0,00
EQUILIBRE BUDGETAIRE		
Dépenses de fonctionnement avec équilibre	6 486 901,24	3 716 884,54
Recettes de fonctionnement avec équilibre	6 486 901,24	3 716 884,54

CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 716 884,54.

2^{ème} PARTIE – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Les opérations de la section d’investissement correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens immobilisés ou immeubles, et des créances et des dettes à long ou moyen terme.

Elles comprennent des opérations relatives aux opérations financières et aux opérations pour le compte de tiers.

2-1 LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
Total dépenses d’équipement (a)	0,00	0,00	0,00	
16 – Emprunts et dettes	227 500,00	226 110,00	-1 390,00	-0,61%
Total dépenses financières (b)	227 500,00	226 110,00	-1 390,00	-0,61%
Total dépenses réelles (a + b)	227 500,00	226 110,00	-1 390,00	-0,61%
040 – Op° d’ordre de transferts entre sections	4 450 601,24	3 499 600,54	-951 000,70	-21,37%
Total dépenses d’ordres	4 450 601,24	3 499 600,54	-951 000,70	-21,37%
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT	4 678 101,24	3 725 710,54	-952 390,70	-20,36%

2-1-1 Les dépenses réelles d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement se déclinent principalement dépenses financières. Ces dépenses financières retracent les remboursements de capital liés à la dette de la Collectivité.

2-1-2 Les dépenses d’ordre d’investissement

Les dépenses d’ordre d’investissement correspondent à la valeur du stock des terrains disponibles à la vente au 31 janvier.

2-2 LES RECETTES D’INVESTISSEMENT

En €	2024	2025	Variation	
			En valeur	En %
Recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	
16 – Emprunts et dettes				
Total recettes financières (b)	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
Total recettes réelles (a + b)	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00%
040 – Op° d'ordre de transferts entre section	5 068 291,24	3 574 674,54	-1 493 616,70	-29,47%
Total recettes d'ordres	5 068 291,24	3 574 674,54	-1 493 616,70	-29,47%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 073 291,24	3 579 674,54	-1 493 616,70	-29,44%

2-2-1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à la valeur du stock des terrains disponibles à la vente au 1^{er} janvier.

2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En €	2024	2025
Dépenses réelles	227 500,00	226 110,00
Recettes réelles	5 000,00	5 000,00
Recettes réelles - Dépenses réelles	-222 500,00	-221 110,00
Dépenses d'ordres	4 450 601,24	3 499 600,54
Recettes d'ordres	5 068 291,24	3 574 674,54
Recettes d'ordres - Dépenses d'ordres	617 690,00	75 074,00
Total Recettes d'invest. - Total Dépenses d'invest.	395 190,00	-146 036,00
EQUILIBRE BUDGETAIRE		
Dépenses non affectées	395 190,00	
Emprunt		146 036,00
Dépenses d'investissement avec équilibre	5 073 291,24	3 725 710,54
Recettes d'investissement avec équilibre	5 073 291,24	3 725 710,54

CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 725 710,54 €.

**3^{ème} PARTIE – VALEUR DU STOCK ET VENTES
PREVISIONNELLES DE TERRAINS PAR ZAE**

En €	Stocks au 01/01/2025 (a)	Ventes prévisionnelles (b)	Dépenses prévisionnelles (c)	Stocks au 31/12/2025 (a – b + c)
La Cour d'Hénon	474 416,27		9 200,00	483 616,27
Les Cosses	295 799,23		3 600,00	299 399,23
Le Chiron	265 559,92	81 052,00	7 850,00	192 357,92
La Naue-Mavault-Croix Berthon	6 171,11		5 700,00	11 871,11
La Drouille-Mavault Extension	31 076,60			31 076,60
La Caillelle	279 901,72		3 200,00	283 101,72
Le Bois de la Grève	129 731,75			129 731,75
Les Pommeroux	652 698,01	66 451,00	4 080,00	590 327,01
Beauregard	756 138,86	23 681,00		732 457,86
Viennopôle Chouppes	511 997,07		12 470,00	524 467,07
Non affecté à une ZAE			50 010,00	50 010,00
TOTAL	3 403 490,54	171 184,00	96 110,00	3 328 416,54